

## 88 - Motion pour l'accueil des réfugiés à Besançon présentée par les groupes Les Républicains - Société Civile et UDI

**M. BONNET, Conseiller Municipal, Rapporteur :** «L'asile est un droit fondamental, inscrit dans notre Constitution et dans divers engagements internationaux et garanti par les juges, nationaux comme européens.

*Nous sommes tous attachés aux principes constitutionnels du droit d'asile et nous sommes solidaires des populations qui subissent guerres et violences. Ce droit doit être appliqué rigoureusement ; le corollaire est que l'immigration clandestine doit être combattue avec la plus grande fermeté.*

*Toute initiative visant à mettre en place un plan européen global visant à faire face à cet afflux sans précédent de réfugiés et de migrants, à lutter efficacement contre les causes de ces conflits qui provoquent ces déplacements massifs de populations et mettre hors d'état de nuire les passeurs criminels qui exploitent sans vergogne la détresse humaine ne peuvent que recueillir notre soutien.*

*La politique de l'asile relève des compétences régaliennes de l'Etat qui doit en assumer la responsabilité administrative et financière.*

*Une politique juste et équitable doit être proposée pour les Français et pour les étrangers qui demandent à vivre sur notre territoire dans la légalité, combattre l'immigration irrégulière et préserver nos valeurs. Il convient de très clairement distinguer ce qui relève de l'immigration légale de l'immigration illégale.*

*Aujourd'hui un principe de réalité s'impose à nous tous : la France est traversée par de graves tensions : le marché du travail est bloqué, les finances publiques sont contraintes, le système éducatif est en panne, la sécurité nationale est menacée, les revendications communautaires s'affirment.*

*Il est irresponsable de penser que l'immigration doit encore augmenter, alors que la communauté nationale est fragilisée, que les migrants eux-mêmes sont victimes de trafics odieux, au départ de leur pays, en cours de migration et en arrivant sur notre territoire.*

*Le Gouvernement a décidé d'accueillir 24 000 nouveaux réfugiés dans le cadre du plan européen de répartition, en s'appuyant notamment sur les communes et les intercommunalités.*

*Dans ce contexte qui nous touche tous, nous avons besoin de voir clair dans la stratégie de l'Etat et dans sa capacité à maîtriser la situation.*

*Nous, élus municipaux, avons besoin d'éclaircissements sur un certain nombre de points :*

*- Quelles sont les personnes concernées par le dispositif prévu par le Gouvernement ? Ceux qui nous demandent protection aujourd'hui ne sont candidats à rien : ils fuient devant la persécution, la torture et la mort. Si la cause de leur départ forcé, de Daech aux talibans ou au régime syrien, ne disparaît pas, il n'y a pas de réponse durable parce qu'il n'y a pas de retour possible.*

*- Quel est le nombre de réfugiés que nous sommes susceptibles d'accueillir ?*

*- Quelles sont les capacités d'accueil des CADA (centres d'accueils pour demandeurs d'asile) ? Dans le Doubs : sur les 307 places que possède le département, 217 se trouvent à Besançon. Tous affichent aujourd'hui complet. Dans ces établissements, les migrants sont hébergés et accompagnés dans leurs démarches administratives. Un long processus de deux ans en moyenne les attend qui ne débouche que sur 17 % d'admission. Déjà en 2014, l'Association d'hygiène sociale de Franche-Comté (ASHFC) envisageait l'année 2015 «avec appréhension», annonçant que « les limites du service (avaient) déjà été largement franchies ».*

- *Quel est le niveau de concertation de l'Etat avec les communes et les intercommunalités ?*

- *L'Etat veut faire peser sur les communes et les intercommunalités les dépenses supplémentaires occasionnées par l'accueil des réfugiés. Les 1000 euros annoncés par réfugié accueilli (+ 1 000 € promis par la Région) sont loin de couvrir les coûts globaux de la prise en charge de ces personnes.*

*Nous devons être en mesure de choisir qui nous pouvons accueillir sur notre territoire respectant ainsi ce qu'est la France, un Etat de droit, démocratique et républicain.*

*Doit être définie annuellement au Parlement notre capacité d'accueil, en raison de la situation économique et sociale, afin de déterminer qui nous pouvons accueillir régulièrement en France.*

*Nous réitérons notre solidarité aux réfugiés dont la vie est gravement menacée dans leur pays. Ces personnes doivent être accueillies prioritairement et être prises en charge décemment. A Besançon nous ferons face, mais uniquement à hauteur de nos capacités».*

**«M. LE MAIRE :** Je vous redis ce que j'ai dit tout à l'heure, je ne considère pas que c'est une motion mais vous voulez la traiter comme une motion. Il n'y aura pas de débat mais je vous répondrai. Il peut y avoir une explication de vote si vous le souhaitez, absolument, mais pas de débat là-dessus.

**M. Pascal BONNET :** Explication de vote par tous les groupes alors.

**M. LE MAIRE :** Ceux qui le veulent.

**M. Pascal BONNET :** J'avais compris qu'il n'y avait que votre réponse à la motion.

**M. LE MAIRE :** Il n'y a pas de débat. Vous, vous n'allez pas dire pourquoi vous votez pour, c'est votre motion. On imagine bien que vous allez voter pour. Mais si le Front National veut donner une explication de vote il peut le faire...

**M. Pascal BONNET :** Et tous les groupes de la majorité.

**M. LE MAIRE :** Tous les groupes de l'assemblée.

**Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN :** Nous ne prendrons pas part au vote.

**M. LE MAIRE :** Vous ne prendrez pas part au vote, très bien. Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote ? Vous voulez lire la motion Monsieur BONNET ?

**M. Pascal BONNET :** Je vais vous épargner la lecture totale puisque tout le monde l'a eue, à moins que vous ayez envie qu'on la lise mais vu l'heure avancée... Je voudrais dire, avant qu'elle ne soit lue ou évoquée, elle a été un petit peu diabolisée alors qu'elle s'inscrit dans une logique de réalisme. Vous avez cru y voir des liens avec des questions posées par les Républicains au plan national. Etant donné qu'il y a beaucoup de Républicains dans cet inter-groupe, ce n'est pas étonnant qu'il y ait quelques liens avec ce que peuvent penser les Républicains au plan national et je crois que chez vous aussi, il y a des liens quand même avec les pensées de vos équipes nationales. Autrement je ne comprendrais plus grand-chose. Ceci dit, l'accent est mis sur une volonté de justice et d'équité et les questions vous sont posées et vous allez y répondre. Et cette motion s'inscrit, comme le problème dans un cadre national et international qui échappe un petit peu aux décisions de la Ville de Besançon. Il y a ce qui relève de vos réponses et il y a un contexte national que notre groupe a choisi d'évoquer, que Jacques GROSPERRIN aurait pu plus préciser en tant que parlementaire...

**M. LE MAIRE :** Il pouvait le faire.

**M. Pascal BONNET :** Il est absent pour l'instant, donc on aura l'occasion d'y revenir mais je pense qu'il faut rester quand même dans la réalité de cette motion et non pas dans une interprétation -et j'imagine déjà certains commentaires, je n'ose pas imaginer plutôt-...

**M. LE MAIRE** : Déjà rien que de le dire vous l'avouez presque déjà...

**M. Pascal BONNET** : Je vois déjà certaines réactions tout à l'heure, donc je suis perplexe.

**M. LE MAIRE** : Alors venons aux faits.

**M. Pascal BONNET** : Je vous rappelle donc qu'il s'agit pour nous de vous demander des réponses sur la capacité de la Ville de Besançon à accueillir les réfugiés qu'elle se doit d'accueillir, dans un contexte qui est complexe pour la Ville de Besançon.

**M. LE MAIRE** : Votre motion je l'ai lue avec attention. Le début de la motion j'étais plutôt satisfait. C'était quasiment un copié-collé du communiqué que j'avais fait passer le 5 septembre. Donc je me suis dit «tout va bien». Est-ce qu'ils seraient effectivement d'accord avec ce communiqué ? D'ailleurs, quand vous regardez le communiqué d'un certain nombre d'associations au niveau national, vous remarquerez qu'il correspond beaucoup à ce que j'avais pu dire le 5 septembre. Mais moi ce que je constate c'est qu'au fond votre motion c'est un fourre-tout d'idées, un fourre-tout de principes contradictoires. Cela dit, ça ne m'étonne pas parce que je vois bien qu'au niveau national vous avez quand même quelques difficultés à vous mettre d'accord. Quand j'entends le maire de Saint-Etienne et que je vous entends, quand j'entends Alain JUPPÉ et un autre des leaders des Républicains, c'est vrai qu'on se dit «ça ne doit pas être facile chez eux». Votre démarche est aussi totalement anachronique puisque vous proposez -c'est pour cela que j'aurais préféré que vous la retiriez- une motion à ce conseil alors que je vous ai déjà, en début de séance, expliqué un certain nombre de choses, où j'ai déjà répondu à au moins la moitié de ces questions en début de séance mais vous la maintenez. Donc la logique, si c'était une demande d'explications, serait que vous disiez «Monsieur le Maire vous avez répondu à nos questions, on la retire». Mais vous ne le ferez pas. Alors, simplement, ce que je veux vous dire c'est que je pense qu'entre le 5 septembre et aujourd'hui il y a 12 jours, 12 jours d'un silence assourdissant et vous vous êtes dit «il faut quand même qu'on fasse quelque chose parce que ce n'est pas possible que ça continue comme ça». Nous, nous sommes dans l'action, comme beaucoup de maires de France. Et quand vous dites «on a besoin d'un certain nombre d'éclaircissements», à mon avis, voilà un bel aveu. Vous avez besoin d'éclaircissements alors que depuis 3 semaines - 1 mois, tout le monde parle de ce problème des réfugiés. Hier soir j'avais invité, avec M. le Préfet, le Conseil Départemental, qui a une action entre autres au niveau des enfants. Je pense que vous n'avez pas pu venir mais c'est dommage qu'il n'y ait eu personne du Conseil Départemental qui soit là avec toutes les associations présentes, tous les maires qui étaient là, pour dire effectivement ce que vous auriez pu faire puisque, je le répète, ce problème des réfugiés ce n'est pas un problème gauche/droite, c'est le problème de la nation toute entière. Alors vous dites «quelles sont les personnes concernées par le dispositif prévu par le gouvernement ? Ceux qui demandent protection aujourd'hui ne sont candidats à rien, ils fuient devant la persécution, la torture et la mort». Les candidats, ceux que nous allons accueillir ici, ce sont les personnes qui aujourd'hui sont des demandeurs d'asile qui seront passés par le filtre de l'OFI, l'Office Français de l'Immigration qui dira : oui, ce sont des demandeurs d'asile et qui transmettra leur dossier à l'OFRA pour que dans les 9 mois ils soient devenus des réfugiés politiques, c'est-à-dire qu'à cet instant ils bénéficieront des droits et auront les devoirs de tous les réfugiés politiques. Ça c'est la première chose.

Les demandeurs d'asile qui seront retenus, comme par le passé il y a eu je le disais tout à l'heure, des Portugais, des Espagnols, des Yougoslaves, beaucoup de Polonais, les derniers en date c'était les boat people. Effectivement un certain nombre sont restés sur Besançon et il me semble quand même qu'ils sont parfaitement intégrés à la société bisontine et franc-comtoise et qu'ils sont même source de richesse.

Quel est le nombre de réfugiés que nous sommes susceptibles d'accueillir ? Le Préfet l'a dit, je vous le répète et le Premier Ministre l'a répété, il faut qu'il y ait une répartition sur l'ensemble du territoire national. Ce n'est pas uniquement dans les plateformes qui seront près des frontières, il faut que ce soit sur l'ensemble du territoire national. Nous attendons donc le retour de l'Etat, et particulièrement celui de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration pour ajuster le curseur ici à Besançon. Dans un premier temps ça sera certainement entre 50 et 100 pour la Ville de Besançon. Donc concernant les capacités d'accueil on les connaît, il y a 582 places dans le département du Doubs, les CADA et les CPH qui hébergent les demandeurs d'asile, qui les orientent dans leur demande de démarches

administratives. Et ce qui sera d'ailleurs très important, ça a été dit hier soir, c'est d'une part l'inclusion des jeunes, des enfants dans l'école, dans le système scolaire, l'accompagnement social des familles. Tout cela sera fait, le Préfet l'a redit hier soir, par les services de l'Etat.

Quel est le niveau de concertation de l'Etat avec les communes et les intercommunalités ? Il est permanent. J'étais samedi à Paris à la réunion, M. le Préfet y était aussi, nous nous sommes joints lundi matin, nous avons fait une réunion hier au soir. Ce matin les services de l'Education étaient avec la Première Adjointe à l'Inspection d'Académie. Donc on travaille ensemble pour effectivement que demain, après-demain ou dans quinze jours -on ne sait pas quand arriveront les premiers réfugiés- il puisse y avoir une réponse qui soit une réponse bâtie.

«L'Etat va faire peser sur les communes et les intercommunalités des dépenses supplémentaires». Mais c'est totalement faux. On sait très bien -on va dire qu'est-ce que c'est que 1 000 €- mais les 1 000 € ne sont pas là pour payer l'hébergement des personnes qui vont être là sur le territoire français. Les 1 000 € qui seront versés aux associations d'ailleurs, c'est certainement pour permettre l'aménagement de logements, permettre l'achat de mobilier, de vêtements. C'est ça, ce n'est pas pour accueillir. Les loyers seront pris en charge par le dispositif habituel, le dispositif d'Etat. Il n'y aura pas de charges nouvelles qui vont peser sur les communes. Le dispositif d'Etat a été annoncé et ça a donc été confirmé.

Votre motion reprend donc, je le disais, des arguments qu'on a énoncés dans le communiqué, tout ça me convenait bien. Mais votre motion joue aussi d'une façon peut-être un peu plus insidieuse avec les mots pour mieux faire ressortir vos divergences et votre véritable posture. C'est ce qui montre qu'au fond, on est vraiment en opposition parce qu'en dépit de quelques évidences de façade, vous zigzaguez. Vous n'avez pas de ligne politique. Vous voulez plaire à l'opinion publique mais vous voulez plaire aussi à la partie la plus droitière de votre électorat. On sait très bien que vous faites de la pêche à l'extrême droite. Mais si, bien sûr que c'est vrai ! Aujourd'hui il y a un principe de réalité qui s'impose à nous tous, c'est vrai, quand vous dites «il y a aussi de la misère chez nous». Mais bien sûr on sait bien qu'il y a des SDF mais ce n'est pas en ignorant la misère de ces réfugiés qu'on va combattre la misère de ceux qui sont ici. Et ce qui va être mis en place ce sera un dispositif supplémentaire mais nous continuerons à nous occuper des personnes qui sont déjà ici dans nos dispositifs d'accueil.

Je vais arrêter parce que je peux répondre à toutes vos questions, mais je pense que votre motion est inopportune car j'ai là toutes les réponses à vos questions et je vous demande donc de la retirer puisqu'elle n'est pas d'actualité. Il y a eu un débat -de bonne qualité d'ailleurs- en début de ce conseil municipal. Je trouve que cette motion est donc inopportune, ce n'est même pas une vraie motion parce qu'il n'y a même pas de volonté à la fin.

Alors voulez-vous la retirer ou pas ? Je m'adresse au président de votre groupe, ce que vous n'êtes pas, Monsieur OMOURI, me semble-t-il. Donc vous la maintenez.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (10 pour et 2 élus n'ayant pas pris part au vote), décide de rejeter cette motion présentée par les Groupes Les Républicains - Société civile et UDI.

Motion rejetée à la majorité

Pour : 10

Contre : 43

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.*